

LE «GROUPE DES HÉBERGÉS" À VÉNISSIEUX : DE L'ANONYMAT AU STATUT DE LOCATAIRE

Quartier de la ZUP des Minguettes à Vénissieux (Rhône)

L'hébergement : une question clé à Vénissieux

En 1991, les travailleurs sociaux des Maisons du Département du Rhône sollicitées massivement pour des problèmes de logement (accès, hébergement, impayés) remettent en place la commission logement de la circonscription de Vénissieux. L'ALPIL est interpellée pour travailler au sein de cette instance.

Après avoir répertorié les urgences sur les secteurs, le choix est fait de prioriser le problème de l'hébergement. Une enquête est alors réalisée avec le soutien de l'ALPIL pour recenser les demandes et la typologie des hébergés. Cette étude fait apparaître que les demandeurs de logement sont majoritairement des personnes à faibles ressources (RMI, API, ASSEDIC ...).

Dans ce contexte, l'équipe de la Maison du Département du Rhône Anatole France décide de travailler collectivement avec les demandeurs de logement hébergés qui, jusque là, étaient sujets de la réflexion et non acteurs.

Des professionnels proposent à des familles de s'associer pour sortir de l'impasse

En mai 1994, en collaboration avec les puéricultrices du service et avec le soutien de l'ALPIL, les travailleurs sociaux proposent aux ménages hébergés de s'associer et de les accompagner collectivement dans leur recherche de logement. Cette approche avait pour but de les rendre davantage acteurs dans leurs démarches et partenaires de la question du logement à Vénissieux. Cette forme de travail s'inscrivait dans la dynamique que les travailleurs sociaux essayaient déjà d'impulser dans la vie du quartier par d'autres actions de développement social.

Le groupe permet la prise en compte des situations individuelles et l'émergence d'une parole collective. Les ménages adhèrent massivement à ce projet en participant nombreux à la première réunion espérant sortir de l'impasse dans laquelle ils se trouvaient, trop isolés dans leur recherche et dans leur vécu au quotidien.

Le groupe se réunit au moins une fois par mois et permet :

- l'expression des souffrances de chacun
- la connaissance réciproque des participants
- la prise de conscience des droits et devoirs des locataires
- la réalisation d'un dossier valorisant chaque situation individuelle
- la rencontre par délégation : de la mairie, de certains offices HLM, d'associations militantes ...

Les professionnels soutiennent le groupe dans sa volonté de se situer comme interlocuteur

Dans cette action, les professionnels ont joué un rôle :

- d'appui méthodologique (constitution de dossiers, préparation des rencontres avec les partenaires ...)
- d'information (connaissance des interlocuteurs...)
- d'animation des réunions mensuelles pour faciliter l'expression de tous et l'intégration de nouveaux participants
- de médiateurs auprès des partenaires pour faire évoluer leurs représentations des hébergés.

Ils ont été porteurs de l'urgence des situations d'hébergement à travers le groupe et au-delà dans toutes les instances. Ils ont accompagné le groupe à sa demande lors de certaines démarches. Le rôle de porte-parole a toujours été tenu par l'un ou l'autre des ménages hébergés.

Les familles ont accédé à des logements, mais aussi à la citoyenneté

Durant la période de mai 1994 à avril 1996, 26 ménages sur les 34 ayant participé au groupe, sont relogés ou en vue de l'être par les offices HLM, essentiellement. Six ménages ne sont plus en contact avec le groupe.

Par ailleurs, du fait de l'évolution des représentations de certains offices HLM, de nouveaux ménages socialement très démunis pourront accéder directement à un logement.

Au-delà des résultats très positifs, ce groupe a permis aux habitants de sortir de l'anonymat (papiers, dossiers,...) et d'exprimer directement

auprès des décideurs leur désarroi et la gravité de leur situation. Ils ont ainsi pu montrer à leurs interlocuteurs leurs capacités dans différents domaines personnels ou concernant la vie du quartier. La négociation est devenue pour eux un mode de communication avec les institutions du

quartier. Certains, motivés par cette expérience collective à travers laquelle ils ont acquis différents "savoirs" sont prêts à s'investir pour faire avancer d'autres questions liées au logement.

Mots clés : accès au droit, accès au logement, mobilisation communautaire, HLM, médiateur, relation usager professionnel

Contact : Geneviève Gibert, MDR Anatole France, Vénissieux. Tél. : (33) 04 78 70 00 03

Rédacteurs : Josiane FONTAINE et Martine MONTEIRO, membres du Conseil Général du Rhône, 1996/04

Producteur : Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion, 18 rue d'Enghien 69002 LYON. Tél. : (33) 04 72 77 50 15
